

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2022 / N° 6**

SEANCE du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.01.2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne.

Absent excusé : GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Travaux de création d'un champ d'épandage et évacuation des eaux pluviales stade Pierre REY.

Le bureau informe l'assemblée que suite à de nombreux problèmes d'assainissement bouché au stade Pierre REY, il a été nécessaire de procéder à des travaux. Des devis ont été demandés à deux entreprises. La société NOYER SARL a été retenue pour effectuer ces travaux à savoir la création d'un champ d'épandage pour un montant de 2258 € HT ainsi que la mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales, d'un regard et vidange d'une cuve pour un montant de 1046 € HT.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les deux devis de la société NOYER SARL pour 2258 € HT pour le champ d'épandage et 1046 € HT pour la mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales, d'un regard et vidange d'une cuve.
- **DIT** que cette dépense a été prévue sur le budget Principal 2021.
-

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.02.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17.02.2022
Et de la réception en Préfecture le 17.02.2022

Le Maire